|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/92-F** |
| **23 juin 2021** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDU DE LA HUITIÈME SÉANCEJeudi 17 juin 2021, de 12 h 00 à 15 h 05**Président:** M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Résultats des discussions menées le 16 juin 2021 | [DT/1(Rév.6)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en) |
| 2 | Mesures prises par l'UIT concernant les conditions relatives à l'assistance médicale d'urgence sur place lors des conférences et des réunions de l'UIT se tenant à l'extérieur de Genève | [C21/31](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0031/en) |
| 3 | Rapport sur les manifestations ITU Telecom World  | [C21/19](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0019/en) |
| 4 | Produits et charges: Examen annuel des produits et des charges – Mesures d'efficacité  | [C21/9](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0009/en) |
| 5 | Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite | [C21/16](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0016/en) |
| 6 | Participation provisoire d'entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT | [C21/20](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0020/en) |
| 7 | Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT | [C21/52](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0052/en) |
| 8 | Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions 600 et 601 (UIFN, IIN) du Conseil | [C21/47](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0047/en) |
| 9 | Compilation des décisions consignées dans les procès-verbaux de la PP-18  | [C21/58](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0058/en) |
| 10 | Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques | [C21/3](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0003/en) |
| 11 | Résultat des consultations informelles relatives aux manifestations de 2022 (suite) | [DT/6(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0006/en) |
| 12 | Liste des candidatures aux fonctions de Président et Vice-Président des Groupes de travail du Conseil, des Groupes d'experts et des Groupes d'experts informels (suite) | [C21/21](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0021/en)(Add.3) |
| 13 | Étude de faisabilité sur la création d'un institut de formation de l'UIT | [C21/32](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0032/en) |
| 14 | Annonces faites par les États Membres – Candidatures aux élections qui auront lieu à la PP-22 | − |

# 1 Résultats des discussions menées le 16 juin 2021 (Document [DT/1(Rév.6)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en))

1.1 Il est **pris note** du Document DT/1(Rév.6).

# 2 Mesures prises par l'UIT concernant les conditions relatives à l'assistance médicale d'urgence sur place lors des conférences et des réunions de l'UIT se tenant à l'extérieur de Genève (Document [C21/31](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0031/en))

2.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/31, qui décrit les mesures proactives que l'UIT a prises concernant les conditions relatives à l'assistance médicale d'urgence sur place lors des conférences et des réunions de l'UIT se tenant à l'extérieur de Genève, depuis qu'un membre de la délégation des États-Unis a été victime d'un problème médical grave à la CMR-19.

2.2 Les Annexes 2 et 3 du document contiennent des lignes directrices et des prescriptions minimales relatives à l'assistance médicale et aux équipements utilisés durant les manifestations de l'UIT, et seront utilisées à titre de référence dans tous les futurs plans de sécurité. De plus, le recrutement d'un Coordonnateur pour le Système de gestion de la résilience de l'organisation (ORMS) signifie que toutes les manifestations futures feront l'objet d'un plan global pour la gestion des crises et la continuité des activités, qui viendra compléter le plan de sécurité requis au titre de l'accord de pays hôte.

2.3 Le Conseil est invité à prendre note du document et des conclusions qui y figurent, ainsi que des Annexes 2 et 3.

2.4 Le Conseiller des États-Unis, qui avait demandé de renforcer les dispositions relatives à l'assistance médicale d'urgence à la suite de l'urgence médicale rencontrée à la CMR-19, exprime sa profonde reconnaissance au secrétariat pour les efforts déployés afin de consolider les dispositions relatives à la sûreté et à la sécurité pour les manifestations futures de l'UIT qui se tiendront à l'extérieur de Genève, ce qui est d'autant plus important compte tenu du nombre de manifestations qui devraient se tenir à l'extérieur de Genève durant le projet de reconstruction du siège de l'Union.

2.5 Deux Conseillères s'interrogent sur les incidences financières, pour l'UIT, des mesures énoncées dans le document ainsi que du recrutement de personnel médical qualifié en cas d'urgence, sur la source des fonds qui seront utilisés à cette fin et sur la manière dont ces fonds seront reflétés dans le budget de l'UIT.

2.6 Le représentant du Secrétariat général répond que toutes les dispositions relatives à la sûreté et à la sécurité figurent dans les accords de pays hôte et que les coûts y afférents sont supportés par le pays hôte. Le personnel de la Division de la sûreté et de la sécurité (SSD) est suffisamment qualifié pour intervenir en tant que premiers secours en cas d'urgence médicale, mais il faut en plus du personnel médical qualifié et il est primordial de disposer des équipements nécessaires sur place.

2.7 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) confirme que les pays hôtes doivent fournir une assistance médicale durant les manifestations qui se tiennent à l'extérieur de Genève, tandis que l'UIT supporte ces charges financières pour les manifestations qui se tiennent à Genève, comme indiqué à la ligne budgétaire pour les services médicaux et les services de sécurité – lesquels font partie intégrante du budget ordinaire. Son équipe travaillera en étroite collaboration avec la Division SSD pour déterminer s'il existe des exigences précises qui nécessitent des ressources financières supplémentaires. Dans ce cas, ces coûts seront reflétés dans le plan financier soumis à la PP-22 pour approbation.

2.8 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du Document C21/31 et des conclusions qui y figurent, ainsi que des Annexes 2 et 3, qui seront utilisées à titre de référence dans tous les futurs plans de sécurité pour les manifestations.

2.9 Il en est ainsi **conclu**.

# 3 Rapport sur les manifestations ITU Telecom World (Document [C21/19](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0019/en))

3.1 Le représentant d'ITU Telecom présente le Document C21/19, qui donne une vue d'ensemble des manifestations ITU Telecom World 2019 et 2020, et des préparatifs envisagés pour les éditions de 2021 et de 2022. La manifestation ITU Digital World 2021 sera organisée conjointement par l'UIT et le Gouvernement du Viet Nam et se tiendra de manière virtuelle de septembre à décembre 2021. Elle comprendra des débats du Forum axés sur les infrastructures, les technologies, les financements et les cadres, un programme de prix et un programme pour les PME, ainsi qu'une exposition virtuelle. Des tables rondes ministérielles et des manifestations parallèles seront organisées par le pays hôte du 12 au 15 octobre. En ce qui concerne l'édition de 2022 d'ITU Telecom World, un appel d'offres a été lancé, et des demandes de renseignements et des manifestations d'intérêt ont déjà été reçues, malgré la position attentiste dictée par la pandémie actuelle. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

3.2 Un Conseiller adresse ses remerciements au Gouvernement du Viet Nam, pays hôte des manifestations de 2020 et de 2021, et suggère d'actualiser le rapport afin d'indiquer la possibilité que l'édition de 2022 d'ITU Telecom World soit reportée à 2023.

3.3 Tout en prenant note des discussions en cours sur le calendrier des manifestations futures et conscient d'un éventuel report, le représentant d'ITU Telecom est néanmoins convaincu que la manifestation pourra se tenir en décembre 2022 si un pays hôte est désigné.

3.4 En réponse à un commentaire d'un Conseiller, le Président explique que les travaux du cabinet de conseil engagé pour effectuer un examen stratégique et financier des manifestations ITU Telecom World sont toujours en cours; mais cela n'empêche pas les Conseillers de prendre note du document.

3.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du rapport figurant dans le Document C21/19.

3.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 4 Produits et charges: Examen annuel des produits et des charges – Mesures d'efficacité (Document [C21/9](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0009/en))

4.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/9, qui expose les principaux éléments de la mise en œuvre du budget pour la période 2020-2021 et fait le point sur la mise en œuvre des mesures d'efficacité, lesquelles ont permis de dégager environ 57,6 millions CHF d'économies au cours de la période 2014-2019. Le Conseil est invité à approuver le document et à prendre note du Document C20/9, qui contient le rapport de l'année précédente.

4.2 Une Conseillère dit qu'en séparant les économies liées au COVID de celles liées à la mise en œuvre des mesures d'efficacité, il aurait été possible de dresser un tableau plus précis de la situation.

4.3 En réponse aux questions posées par les Conseillers, le représentant du Secrétariat général explique que le manque à gagner dans les recettes provenant du recouvrement des coûts est dû à une baisse des produits tirés de la vente des publications, et que les mesures d'efficacité relatives aux effectifs correspondent à des économies de 5% dans un domaine qui représente environ 90% des charges de l'UIT. Bien que les prévisions des économies pour la période 2020-2023 soient inférieures à celles de la période précédente, de nombreux facteurs doivent être pris en considération et les économies ne se perpétuent pas nécessairement d'une période à l'autre.

4.4 En réponse aux questions posées par les Conseillers, le Chef du Département FRMD dit qu'au mois d'avril 2021, le solde du Fonds de réserve s'établissait à 26,3 millions CHF et qu'il est resté inchangé depuis le 31 décembre 2020. La baisse prévue des économies pour la période 2020-2023 était prévisible compte tenu des dépenses imprévues dues à la pandémie de COVID-19. Outre la baisse des produits tirés de la vente des publications, aucun montant n'a été facturé à ITU Telecom au titre du recouvrement des coûts compte tenu de l'annulation de la manifestation physique ITU Digital World 2020.

4.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent prendre note des observations soulevées durant la séance et que, compte tenu du caractère urgent de cette question, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver le Document C21/9 et de prendre note du Document C20/9.

4.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 5 Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (Document [C21/16](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0016/en))

5.1 Le représentant du BR présente le Document C21/16 et note que plus de 99% des factures pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite établies en 2019 et en 2020 et exigibles au 31 décembre 2020 ont été acquittées en temps voulu. Le Conseil est invité à prendre note du Document C21/16 ainsi que du Document C20/16, qui contient le rapport de l'année précédente.

5.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note des Documents C21/16 et C20/16.

5.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 6 Participation provisoire des entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT (Document [C21/20](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0020/en))

6.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/20, qui contient le nom des entités s'occupant de questions de télécommunication inscrites à titre provisoire sur la liste des Membres de Secteur, qui représentent 42 demandes de participation émanant de 38 entités. Il observe que la période considérée va du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Le Conseil est invité à examiner les demandes de participation du point de vue de leur conformité aux procédures établies par le Conseil et à confirmer les mesures qui seront prises par le Secrétaire général.

6.2 Un Conseiller remercie les États Membres de faciliter l'admission des entités à l'UIT. Cela permet de tisser des liens plus étroits entre les travaux de l'Union et les entités du secteur, et contribue à générer de nouvelles idées. Si les procédures d'admission et de participation sont conformes à la Convention, l'orateur souscrit aux mesures qui seront prises par le Secrétaire général.

6.3 Une Conseillère demande si le nombre de demandes de participation ne s'élève pas plutôt à 43 (au lieu de 42) et souligne combien il est important de s'assurer que les textes cités dans les documents de l'UIT sont accessibles et que les hyperliens fonctionnent.

6.4 Le représentant du Secrétariat général, en réponse à une demande d'une Conseillère, confirme que le document fait référence à 42 demandes de participation et à l'admission de 38 entités. Une entité est passée du statut d'Associé la première année de la période considérée au statut de Membre de Secteur la seconde année. La demande de participation en tant qu'Associé ayant fait l'objet d'une annulation n'est pas prise en compte dans le total. Le Secrétariat général prend note de la demande de la Conseillère visant à fournir des hyperliens actifs renvoyant à tous les documents de référence, y compris pour les documents archivés.

6.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de confirmer les mesures prises par le Secrétaire général concernant l'admission des 38 entités s'occupant de questions de télécommunication, représentant au total 42 demandes de participation, comme indiqué dans les Annexes 1 et 2 du Document C21/20.

6.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 7 Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT (Document [C21/52](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0052/en))

7.1 Le Chef du Département FRMD présente le Document C21/52, qui expose les mesures prises pour améliorer la gestion et le suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT, et contient les chiffres relatifs à l'évolution du taux de recouvrement, de la dette courante et des arriérés pour la période allant de 2011 à 2020. Le document dresse aussi la liste des entités dont la participation a été suspendue ou gelée, et des membres exclus avec effet au 30 juin 2021, et contient plusieurs recommandations en vue d'améliorer la situation. La version de 2020 du rapport a été établie en vue de sa soumission au Conseil à sa session de 2020, mais n'a pas été examinée; les Conseillers sont donc invités à prendre note des deux documents. Le Chef du Département FRMD remercie les administrations dont la coopération a contribué au recouvrement des arriérés.

7.2 Une Conseillère souscrit aux recommandations formulées dans le Document C21/52. Une autre Conseillère s'engage à aider à contacter l'une des entités énumérées dans l'Annexe 1. Un troisième Conseiller demande si des causes profondes ont été identifiées pour la hausse significative du niveau de la dette courante en 2018 et en 2019, et si des enseignements peuvent être tirés de la période liée à la pandémie de COVID-19.

7.3 Le Chef du Département FRMD remercie une Conseillère d'avoir proposé de donner les coordonnées d'une entité et fait observer que la tendance générale en ce qui concerne les arriérés est à la baisse, malgré les effets dus à la pandémie. Il remercie une fois de plus les administrations qui collaborent avec le secrétariat et l'aident à contacter les entités concernées, afin qu'elles s'acquittent de leurs créances, et encourage les autres administrations à faire de même pour contribuer à réduire encore les arriérés.

7.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver les recommandations figurant au § 4 du Document C21/52 et de prendre note des Documents C21/52 et C20/52.

7.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 8 Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions 600 et 601 du Conseil (numéros UIFN et IIN) (Document [C21/47](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0047/en))

8.1 Le représentant du TSB présente le Document C21/47, qui rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Décisions 600 et 601 du Conseil et des consultations avec les États Membres sur cette question. Ce document a initialement été élaboré sous la cote C20/47 pour soumission à la session de 2020 du Conseil, mais n'a pas été examiné. Le secrétariat demande aux États Membres de continuer de fournir une assistance pour le recouvrement des sommes dues relatives aux numéros UIFN et pour la mise à jour des coordonnées des fournisseurs de services UIFN et des bénéficiaires des numéros IIN. Au cours d'une réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T qui s'est achevée récemment, les participants ont examiné le document et pris des mesures afin de fournir une assistance au Directeur du TSB et au Secrétariat général pour le recouvrement des frais, en s'attachant en particulier à rappeler aux opérateurs auxquels des numéros UIFN ou IIN ont été attribués d'acquitter leurs factures, à reprendre des numéros en cas de défaut de paiement et à mettre à jour les Recommandations UIT-T afin de renforcer leur mise en œuvre. Un rapport complet des discussions sera soumis au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) en septembre 2021.

8.2 Deux Conseillères saluent les efforts déployés par le secrétariat et se déclarent favorables aux conclusions figurant au § 5 du rapport.

8.3 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note des conclusions figurant au § 5 du Document C21/47.

8.4 Il en est ainsi **conclu**.

# 9 Compilation des décisions consignées dans les procès-verbaux de la PP-18 (Document [C21/58](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0058/en))

9.1 La Secrétaire de la séance présente le Document C21/58, qui contient une compilation des décisions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018) qui ont été consignées dans les procès-verbaux des séances plénières de la conférence, en particulier les décisions fondées sur les recommandations des Commissions et du Groupe de travail de la plénière. Les participants à la consultation virtuelle des Conseillers sont invités à prendre note du document.

9.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du Document C21/58.

9.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 10 Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques (Document [C21/3](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0003/en))

10.1 La Secrétaire de la séance présente le Document C21/3, qui est un document récurrent publié après chaque session ordinaire du Conseil et dans lequel figure une liste des Résolutions et des Décisions du Conseil qui ont été mises en œuvre, abrogées et donc supprimées du Recueil des Résolutions et Décisions du Conseil. Cette liste est soumise aux participants à la consultation virtuelle des Conseillers pour examen et approbation.

10.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver la liste proposée des Résolutions et des Décisions qui devraient être abrogées, et donc supprimées du Recueil des Résolutions et Décisions du Conseil.

10.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 11 Résultat des consultations informelles relatives aux manifestations de 2022 (suite) (Document [DT/6(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0006/en))

11.1 Le Président attire l'attention sur le Document C21/DT/6(Rév.2), qui a été élaboré afin de tenir compte des demandes formulées la veille en vue de réduire la durée de la série de réunions des GTC qui devraient avoir lieu en janvier 2022 et de reporter le Forum mondial sur les télécommunications d'urgence (GET), la réunion du Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités (GCBI), le Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) et ITU Telecom, pour lesquels de nouvelles dates et de nouvelles modalités d'organisation ont été demandées.

11.2 Lors de la discussion qui suit, plusieurs propositions spécifiques sont formulées concernant les détails du calendrier des réunions des GTC prévues en janvier 2022; il est par exemple proposé de modifier l'ordre des réunions, ou de déplacer d'un jour une partie des réunions pour éviter de se réunir un vendredi, jour de célébration d'une fête religieuse pour de nombreux Conseillers. Deux Conseillers suggèrent qu'en réduisant la durée de la série de réunions encore plus que ce qui est envisagé dans le document révisé, il sera possible d'alléger la charge qui pèse sur les États Membres et le secrétariat, mais plusieurs Conseillers mettent en garde contre le fait de ne pas laisser suffisamment de temps aux GTC pour mener leurs travaux de manière efficace, d'autant que les réunions de janvier seront leurs dernières réunions avant la session de 2022 du Conseil et la PP-22. Plusieurs Conseillers notent que la totalité des réunions pourrait encore se tenir en ligne, en fonction de l'évolution de la situation liée à la pandémie de COVID-19, et demandent d'envisager de varier l'heure à laquelle se tiennent les réunions virtuelles.

11.3 Alors que trois grandes conférences doivent avoir lieu en 2022 mais que la situation liée à la pandémie reste imprévisible, un Conseiller est d'avis que le document devrait inclure des plans d'urgence plus explicites. Il ne reste plus beaucoup de temps pour proposer d'autres modalités en respectant le préavis de six mois requis.

11.4 Le Président souligne qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les solutions proposées dans de nombreux cas; toutefois, il a été proposé d'organiser la série de réunions des GTC de janvier 2022 en ligne, si nécessaire. Si l'AMNT ne peut pas se dérouler en Inde aux dates convenues, elle aura lieu à Genève. Toute nouvelle décision devra être prise par le Conseil à sa session de 2022.

11.5 La Conseillère de la Roumanie souligne que les administrations des pays hôtes des trois grandes conférences suivent la situation de près.

11.6 Malgré des appels à maintenir un certain degré de flexibilité dans la planification des trois grandes conférences, les Conseillers sont largement favorables à l'arrêt des dates telles qu'elles figurent dans le document révisé. Les participants mettent en avant l'importance tant de l'AMNT que de la CMDT et nourrissent l'espoir que la CMDT pourra se tenir en Afrique pour la première fois.

11.7 Le Conseiller de la Pologne, s'exprimant en sa qualité de Président du GCBI, se dit favorable à la tenue de la réunion du groupe en 2022, en particulier compte tenu du fait qu'elle ne concernera que 12 participants et qu'elle portera sur des thèmes présentant un intérêt particulier dans le monde de l'après-COVID-19.

11.8 Compte tenu d'une demande tendant à ce que les résultats de la discussion soient diffusés par écrit, le Président considère que les Conseillers souhaitent qu'une nouvelle révision du Document C21/DT/6(Rév.2) soit élaborée par le secrétariat en vue de sa présentation à la séance du lendemain, avec les Documents C21/DT/7 et C21/DT/5.

11.9 Il en est ainsi **décidé**.

# 12 Liste des candidatures aux fonctions de Président et Vice-Président des Groupes de travail du Conseil, des Groupes d'experts et des Groupes d'experts informels (suite) (Document [C21/21+ Addendum 3](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0021/en))

12.1 Le Président déclare que la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) et la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) ne sont pas encore parvenues à un accord, toutes deux souhaitant présenter des candidats à la présidence du Groupe de travail du Conseil sur le plan stratégique et le plan financier (GTC-SFP). Le Président prie instamment ces groupes de trouver une solution le plus rapidement possible afin de permettre aux participants à la consultation virtuelle des Conseillers de prendre les mesures nécessaires avant la clôture de la session actuelle.

12.2 Le Conseiller de la Roumanie informe les participants à la consultation virtuelle des Conseillers des discussions menées par les groupes concernant la présidence du GTC-SPF et déclare qu'il y a actuellement deux candidats en lice: un candidat de la France et un candidat de l'Inde. En outre, deux candidats de l'APT sont présentés aux fonctions de Vice-Président: une candidate de l'Inde et un candidat de la Chine. Une demande a été formulée afin d'envisager la possibilité d'avoir des Coprésidents et deux Vice-Présidents provenant de la même région.

12.3 Le Président dit que la nomination de deux Coprésidents serait sans précédent et semble impossible; un Président devra être responsable en dernière instance des travaux du GTC.

12.4 Les Conseillers conviennent que les deux candidats à la présidence du GTC-SFP ont les compétences, l'expérience et les connaissances spécialisées nécessaires pour occuper cette fonction. Certains Conseillers considèrent qu'il peut être envisageable de nommer des Coprésidents, dans la mesure où les travaux du GTC peuvent être considérés comme relevant de deux domaines: la planification stratégique et la planification financière. Toutefois, d'autres Conseillers se disent inquiets de l'absence de mandat applicable à la coprésidence. Une telle approche doit être soigneusement réfléchie et est susceptible de créer un précédent pour les autres GTC. Le plan stratégique et le plan financier de l'Union sont intrinsèquement liés et doivent être traités de façon cohérente. Il convient de tenir compte de la répartition géographique et de maintenir la pratique établie consistant à nommer un Président et six Vice-Présidents. La coprésidence n'est pas la solution la plus adaptée. L'APT et la CEPT doivent mener de plus amples consultations afin de parvenir à une solution. Un Conseiller suggère que le Secrétaire général fournisse une assistance dans le cadre de ces consultations. La composition du GTC-SFP doit être décidée de toute urgence, de sorte que le groupe puisse entamer ses travaux sans délai.

12.5 Le Président considère que les participants à la consultation virtuelle des Conseillers conviennent d'inviter les groupes régionaux à poursuivre leurs consultations, avec l'assistance du secrétariat et du Secrétaire général. Il espère qu'un accord sera obtenu dès que possible, afin que les participants à la consultation virtuelle des Conseillers puissent régler cette question avant la fin de la session actuelle.

12.6 Il en est ainsi **décidé**.

# 13 Étude de faisabilité sur la création d'un institut de formation de l'UIT (Document [C21/32](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0032/en))

13.1 Le représentant du BDT présente le Document C21/32, qui contient le rapport final sur l'étude de faisabilité sur la création d'un institut de formation de l'UIT. L'étude, dont le rapport a été remis en mars 2021, a été réalisée par un cabinet de conseil externe indépendant, Jigsaw Consult, et est présentée au Conseil pour examen.

13.2 Le représentant du cabinet Jigsaw Consult présente les résultats de l'étude de faisabilité, laquelle a été réalisée suivant une approche globale, compte tenu d'un degré de diversité aussi élevé que possible. L'orateur remercie tous ceux qui ont participé à l'étude dans le cadre d'entretiens et de discussions. Chaque méthode d'étude a apporté des éclairages différents. L'étude montre que l'UIT affiche clairement des points forts et un potentiel en ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation, en particulier en tant que prestataire de confiance; les compétences et connaissances spécialisées des membres du secrétariat sont largement appréciées. Neuf domaines à améliorer ont été recensés, ce qui a conduit à la formulation de dix recommandations à court terme, qui visent notamment à élaborer une stratégie globale des activités de renforcement des capacités et de formation; à établir une ligne budgétaire précise pour les activités de renforcement des capacités et de formation à l'échelle de l'UIT afin de garantir un bon rapport qualité-prix; et à mettre en œuvre des processus d'assurance qualité plus rigoureux, notamment en effectuant régulièrement des analyses des besoins afin de savoir ce que souhaitent réellement ceux et celles qui utilisent les moyens de renforcement des capacités et de formation de l'UIT. Une attention considérable a été accordée aux avantages et aux inconvénients liés à l'établissement d'un éventuel institut de formation de l'UIT, et des discussions ont eu lieu avec d'autres institutions des Nations Unies ayant établi des instituts similaires.

13.3 En conclusion, il ressort que l'établissement d'un institut apportera une plus grande clarté de l'objectif du renforcement des capacités et de la formation de l'UIT, à la faveur d'une coordination et d'une exécution plus centralisées des activités y afférentes. Cela favorisera une amélioration de la qualité et de la quantité des produits et des résultats, et permettra de créer une communauté intégrée susceptible d'apporter des connaissances spécialisées à tous les membres et tous les fonctionnaires de l'UIT. L'établissement d'un tel institut s'accompagnera, néanmoins, de nombreuses difficultés. Des structures de gouvernance complexes devront être mises en place, et les besoins financiers seront considérables, sans oublier la forte concurrence mondiale qui existe dans ce domaine. Des considérations importantes s'imposent également en ce qui concerne le format dans lequel la formation sera dispensée, à la lumière de la situation liée au COVID-19; la formation en ligne ira croissant, ce qui amoindrira l'intérêt d'un institut physique. Il n'est pas recommandé d'établir un institut sous forme virtuelle. En conséquence, trois lignes de conduite possibles sont suggérées: outre les options consistant à créer un institut ou simplement à renforcer les dispositions actuelles relatives à la fourniture d'activités de renforcement des capacités et de formation, un troisième scénario peut être envisagé, lequel consiste à créer une unité centralisée au sein de l'UIT. Une telle unité serait moins coûteuse qu'un institut, moins complexe à gérer du point de vue de la gouvernance, et s'appuierait sur la marque de l'Académie de l'UIT.

13.4 Les Conseillers remercient le cabinet Jigsaw pour sa présentation et son rapport. Tous s'accordent sur l'importance de renforcer les moyens de renforcement des capacités et de formation de l'UIT, deux Conseillers considèrent que l'établissement d'un institut représente une excellente occasion, tandis que d'autres attirent l'attention sur le fait que les options présentées dans l'étude doivent être examinées plus avant. Il est nécessaire de prendre en considération la façon dont un nouvel institut s'intégrera aux autres entités de l'UIT, notamment l'Académie de l'UIT et les Centres d'excellence de l'UIT. Une Conseillère se dit préoccupée du fait que la formation est une activité commerciale et qu'un institut serait confronté à une forte concurrence externe. Des préoccupations sont également exprimées quant aux incidences financières que pourraient avoir les différentes options présentées dans le rapport. Un autre Conseiller souligne que, dans l'attente d'une décision sur l'établissement d'un institut ou d'une unité, l'UIT pourrait déjà commencer à élaborer une stratégie et une approche cohérentes en matière de renforcement des capacités, et chercher à mettre en œuvre les recommandations à court terme, de façon à tirer parti de ce qui existe déjà, à la faveur des synergies et d'une meilleure coordination.

13.5 Le Président suggère, en vue d'un débat futur, d'inviter les États Membres du Conseil à soumettre des commentaires par écrit au secrétariat, avant le 1er septembre 2021, et considère que les Conseillers souhaitent conclure que le secrétariat examinera les activités de renforcement des capacités de l'UIT et formulera une proposition sur la façon de les améliorer et de les renforcer, compte tenu des résultats et des recommandations figurant dans le rapport, ainsi que des commentaires transmis par les États Membres du Conseil. Les trois groupes consultatifs peuvent aussi être consultés sur ce rapport. Une proposition sera ensuite présentée au Conseil en 2022.

13.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 14 Annonces faites par les États Membres – Candidatures aux élections qui auront lieu à la PP-22 (suite)

14.1 S. E. M. Roberto Sánchez, Secrétaire d'État chargé des télécommunications et des infrastructures numériques de l'Espagne, annonce que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil. Il prononce une allocution, dont le texte est disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Spain-E.pdf>.

14.2 Un représentant du Royaume-Uni annonce que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil de l'UIT.

14.3 Le Conseiller de la République tchèque annonce que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil de l'UIT.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_